

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2016

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Convention de partenariat avec le département des Hauts de-Seine pour la création d'un site internet d'information et de sensibilisation sur la perruche à collier

Rapporteur : Florence Presson

La ville de Sceaux est sensibilisée depuis de nombreuses années sur la question de la présence en ville de populations de perruches à collier (*Psittacula krameri*).

La multiplication de ces oiseaux exotiques, introduits dans les années 70 et dont le nombre est aujourd'hui estimé à 5 000 en Ile-de-France, avec près de 90 nids dans le seul parc de Sceaux et un dortoir de plusieurs milliers d'individus à Massy, conduit en effet à s'interroger sur les possibles conséquences de ces populations : impact écologique, nuisances ou dégradations.

La Ville participe ainsi à un groupe de réflexion sur la prolifération des perruches à collier piloté par le département des Hauts-de-Seine, avec le Museum national d'histoire naturelle, la Ligue de protection des oiseaux, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ainsi que les villes de Châtenay-Malabry et d'Antony.

Dans ce cadre, le groupe de réflexion a proposé la création d'un site internet dédié, afin d'informer et sensibiliser le public sur le sujet. Le Département a proposé de prendre en charge la conception et la réalisation du site.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de partenariat avec le Département pour la création du site web dédié au sujet, étant précisé que le logo de la Ville sera utilisé sur les documents de communications relatifs à la perruche à collier, et que la convention est conclue à titre gratuit.